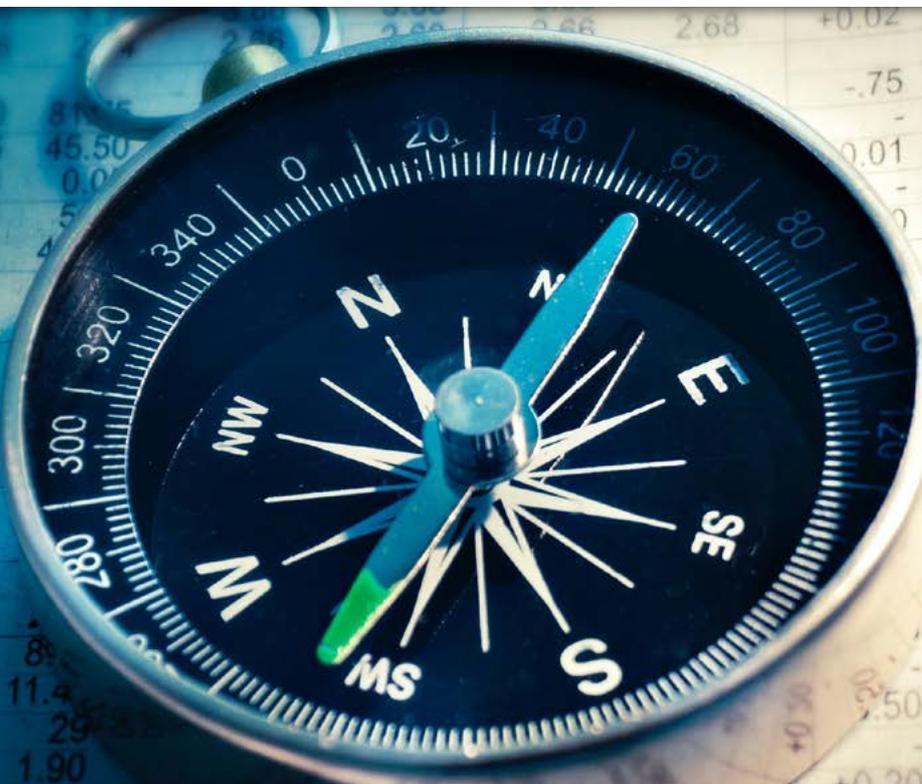




FINANCES ET ÉVALUATION DE L'ACTION PUBLIQUE

AVIS SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024 DU CONSEIL RÉGIONAL DE LA RÉUNION

OCTOBRE 2023



2023
50^{ème}
anniversaire du
CESER
ÎLE DE LA RÉUNION

« Dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget, le président du conseil régional présente au conseil régional un rapport sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail ». cf. article L4312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) - modifié par Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 - art. 107.

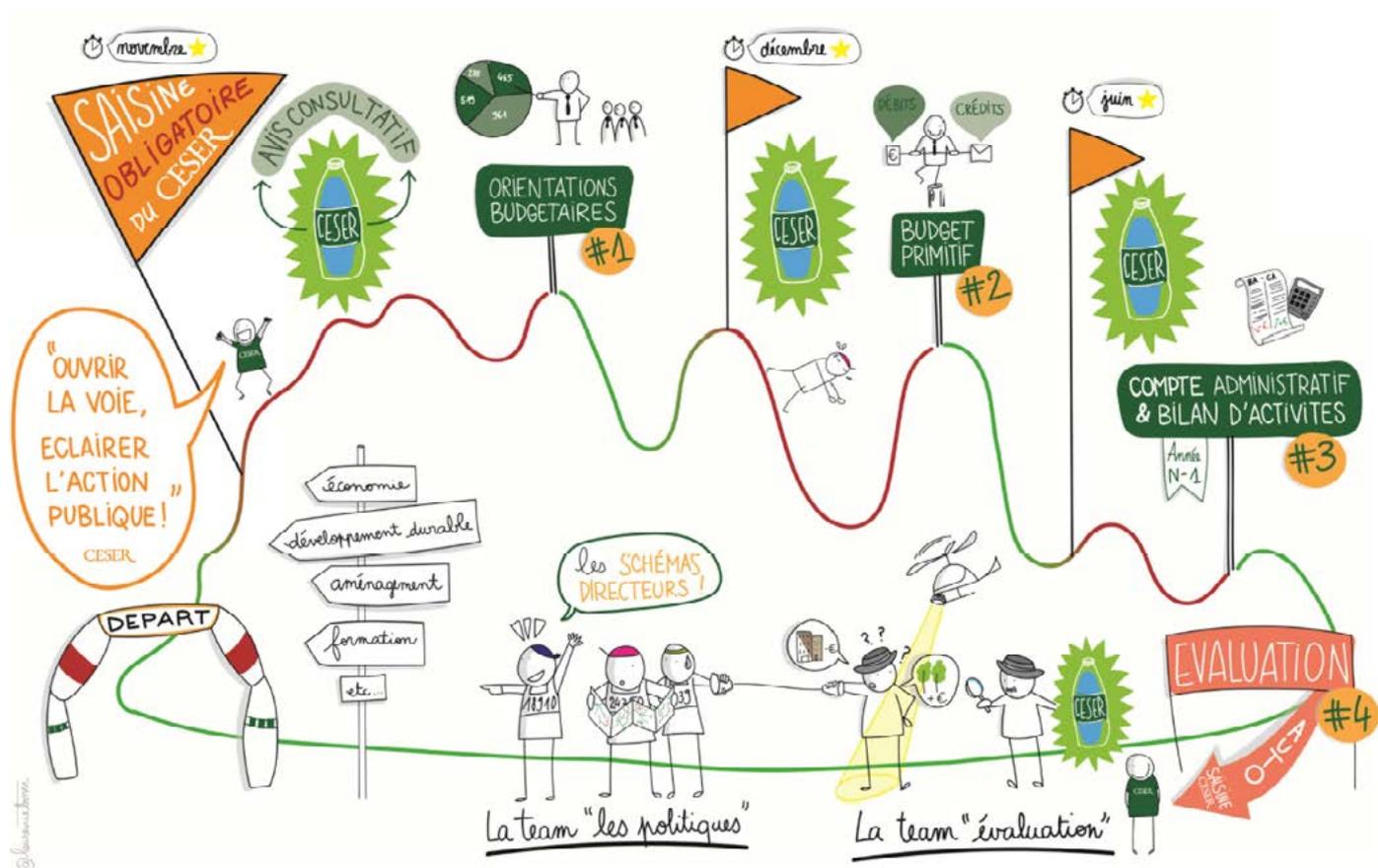


Figure 1. Le parcours budgétaire régional.

SOMMAIRE

SYNTHÈSE 6



PREMIÈRE PARTIE AVIS SUR LES MISSIONS TRANSVERSALES DU CONSEIL RÉGIONAL . . . 9

MISSIONS TRANSVERSALES



Avis sur les finances et l'évaluation de l'action publique 10
Observations 11
Préconisations 13



Avis concernant les territoires, l'Europe et la coopération 16
Observations 17
Préconisations 18



DEUXIÈME PARTIE AVIS SUR LES AXES DE LA MANDATURE DU CONSEIL RÉGIONAL . . 23



AXE 1. LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN ET SOLIDAIRE
Avis sur la qualité de vie, la culture, la solidarité, la formation, l'éducation et la recherche 24
Observations 27
Préconisations 29



AXE 2. LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
Avis concernant l'économie, l'emploi et l'innovation. 32
Observations 33
Préconisations 37



AXE 3. LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE
Avis sur l'aménagement durable de l'espace régional 40
Observations 41
Préconisations 44

TABLES
Acronymes et sigles 46
Figures 48

ANNEXE
Lettre de saisine 49

SYNTHÈSE

Par courrier en date du 19 octobre 2023, le Conseil économique social et environnemental régional (CESER) de La Réunion a été saisi par la Présidente du Conseil régional de La Réunion sur les documents suivants :

- orientations budgétaires au titre de l'année 2024 (OB 2024) ;
- budget Région Réunion – budget principal, annexes et autonomes – affectation du résultat de l'exercice 2022 ;
- budget 2023 – projet de budget supplémentaire / décision modificative n°2 ;
- arrêt du projet de plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) de La Réunion.

Et les documents :

- rapport égalité femmes – hommes 2022 ;
- rapport développement durable 2022 ;
- rapport d'information relatif à la nouvelle route du littoral (NRL) et aux actions entreprises par la Région Réunion suite aux observations de la Chambre régionale des comptes.

Ces derniers seront soumis au vote de l'assemblée plénière du Conseil régional mercredi 3 novembre 2023.

En préambule, les commissions tiennent à remercier les directions du Conseil régional pour leur disponibilité et qualité des échanges lors des auditions menées et organisées en auditions plénières le mardi 24 octobre dernier. Cependant, elles souhaiteraient que, en dépit du délai réglementaire de 12 jours avant la tenue de l'assemblée, la transmission des documents se fasse dans un délai plus raisonnable et usuel de trois semaines, qui a été celui pratiqué depuis une vingtaine d'années, afin de garantir la qualité des avis du CESER. De plus, sur des documents aussi stratégiques pour la collectivité régionale, les membres de la société civile organisée réitèrent leur volonté de rencontrer les élus référents concernés pour poser un véritable dialogue et échanger sur les interventions engageant le territoire, le monde socio-économique et les citoyens réunionnais sur plusieurs années. Ce délai plus confortable et la réciprocité des échanges entre l'instance consultative et les élus lors des auditions, permettraient au CESER de soumettre des avis plus constructifs et qualitatifs pour éclairer les orientations de l'exécutif régional et garantiraient ainsi une réelle expression de la démocratie représentative. Un courrier sera présenté en ce sens à la Présidente du Conseil régional de La Réunion.

Les orientations budgétaires 2024 posent ainsi les conditions du prochain budget primitif de mi-mandat (juillet 2021-2024). Ces dernières s'inscrivent dans un contexte d'incertitudes économiques, avec un niveau d'inflation toujours élevé et une géopolitique internationale très complexe. Aussi, le dérèglement climatique et ses impacts imposent à toutes les institutions, les entreprises et à chaque citoyen, de prendre dès maintenant, des mesures individuelles et collectives, pour tenter de préserver les ressources naturelles de la planète. Pour 2024, le budget vert de l'État passera de 33 milliards d'euros en faveur de la planification écologique à 40 milliards en 2024, soit sept milliards supplémentaires. Face à ce défi majeur face au changement climatique, la collectivité régionale devra favoriser et développer les dépenses « vertes » au détriment des dépenses brunes dans ses interventions. Les documents stratégiques de la collectivité régionale (schéma d'aménagement régional – SAR ; schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation – SRDEII ; plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles – CPRDFOP ; etc.) devront intégrer les enjeux de la transition écologique à travers leurs objectifs. Aussi, les commissions préconisent à nouveau de mettre en place un budget de convergence et un budget socle, identifiant de manière séparée les recettes et les dépenses relevant des politiques de convergence vis-vis de la France hexagonale (budget de convergence), des

recettes et dépenses communes à toutes les régions de France (budget socle).

À côté de ces incertitudes sociales, économiques et environnementales, la collectivité devra intégrer ses propres contraintes budgétaires et financières relatives à la poursuite du grand projet de la NRL avec la construction du second viaduc et les contentieux potentiellement très impactant sur les futurs budgets. Aussi, au vu de la réforme à venir sur l'octroi de mer et le devenir incertain de la taxe spéciale sur la consommation des carburants du fait de l'électrification du parc automobile, les recettes fiscales de la collectivité seront amenées à diminuer.

La révision du SAR se poursuit en 2024. La déclinaison de la « Nouvelle économie » (SRDEII) devra bien repenser le nouveau modèle économique du secteur touristique. Une véritable politique de soutien économique devra être apportée aux très petites entreprises (TPE), petites et moyennes entreprises (PME) — financements au travers d'un fonds de garantie, simplification des demandes pour petits financements.

Dans le domaine de la formation, le nouveau pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC) sera signé prochainement. Aussi les commissions demandent à être associées en amont des travaux de schémas stratégiques comme le Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP), CPRDFOP, etc. L'éducation populaire devra prendre toute sa place dans les interventions de la collectivité en posant les bases d'un futur plan régional de l'éducation populaire de La Réunion. De plus, la collectivité devra s'adapter au changement géopolitique en mettant l'accent sur les zones Indopacifique et Indianocéanique. Une clarification de la structuration de la coopération est demandée au sein de la collectivité.

Les OB 2024 marquent la continuité de la stratégie financière posée par la mandature, qui est de respecter les ratios de prudence, soit un taux d'épargne autour de 25 % et une capacité de désendettement qui ne dépasse pas les 9 ans. Les commissions restent vigilantes sur les capacités budgétaires de la collectivité pour les investissements à venir. La programmation pluriannuelle d'investissement est un outil stratégique qu'il sera nécessaire d'actualiser pour sécuriser le financement de l'ensemble du projet de la mandature mais aussi les interventions régionales après 2028 et ce, dès que la collectivité aura l'ensemble des autorisations pour la poursuite du projet et les conclusions des contentieux auprès du tribunal.

Aussi, elles rappellent la nécessité d'évaluer les politiques publiques régionales pour plus d'efficacité en définissant, à côté des indicateurs de réalisation et de suivi, de véritables indicateurs d'impact, qui permettront de poser une véritable planification stratégique sur du long terme, soit entre 10 et 20 ans.



PREMIÈRE PARTIE

**AVIS SUR LES MISSIONS
TRANSVERSALES
DU CONSEIL RÉGIONAL**



Avis sur les finances et l'évaluation de l'action publique



MISSIONS TRANSVERSALES

La commission « finances et évaluation de l'action publique » souligne que ce projet d'OB 2024 s'inscrit en cohérence avec le projet de mandature 2021-2028 de la collectivité régionale. Elle remercie les services administratifs de la collectivité régionale pour leurs disponibilités lors des auditions. S'agissant du projet d'orientations budgétaires, les dépenses en investissement et en fonctionnement sont présentées suivant les trois axes prioritaires de la mandature :

1. Le développement humain et solidaire,
2. Le développement économique par l'ouverture de nouveaux horizons et l'innovation,
3. Le développement durable et la transition écologique par une excellence environnementale.

La commission prend note du contexte géopolitique et économique incertain qui fluctue et complexifie la réalisation de la trajectoire financière qui a été présentée en 2022 par la collectivité, à horizon 2028.

La collectivité s'est essentiellement financée auprès de bailleurs institutionnels comme la Banque européenne d'investissement (BEI), la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et l'Agence française de



développement (AFD). Puis, elle a introduit la diversification dans ses prêteurs avec la Banque postale, Caisse française de financement local (CAFFIL) et Crédit mutuel Arkéa.

Dans les OB 2024, il est précisé que « *les perspectives de mobilisation d'emprunt pour l'exercice 2024 et suivants dans le cadre du PPI seront établies selon une diversification des sources de financement ainsi que dans le respect des indicateurs cibles de la stratégie financière fixée par la mandature [...]* ». La commission s'interroge sur les enveloppes disponibles restantes avant mobilisation.

Observations

1. L'évolution de la trajectoire financière régionale entre 2018 et 2024

Millions d'euros (M€)	2018	2019	2020	2021	2022	BP 2023	Pré-CA 2023	BP 2024 prévisionnel
Recettes réelles de fonctionnement	590,1	615,9	536,3	558,9	628	645,7	610,4	652,4
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	447,3	449	410,1	399,9	397,3	472,7	465,4	497,6
Épargne de gestion*	142,8	166,9	126,2	159,1	230,7	173	166,5	176,3
Intérêt de la dette	20,7	23,2	20,4	20,8	21,9	25,1	29,6	31,3
Épargne brute (EB)	122,1	143,7	105,8	138,3	208,8	148	136,9	145
Remboursement de la dette	37,4	40	59	64,3	65,1	65,9	66,3	77,3
Épargne nette *	84,7	103,7	46,8	73,9	143,7	82,1	70,6	67,7
Dépenses d'équipement	534,3	397,5	296,4	316,5	291,1	444,1	330,8	437,6
Recettes propres d'investissement	229,7	218,4	194,2	98	156,9	239,9	213,8	391,4
Recours à l'emprunt	198,5	80	70,9	140	10	130,3	0	147,4
Endettement	1 190	1 230	1 241	1 317	1 262	1 326	1 198	1 268
Capacité de désendettement (dette / EB) **	9,7	8,6	11,7	9,5	6	9	8,7	8,7
Taux d'épargne brute (EB/recettes réelles de fonctionnement)	20,7%	23,3%	19,7%	24,7%	33,3%	23,0%	22,4%	22,2%

* Hors provisions - ** Chiffres exprimés en année

Figure 2. L'évolution de la trajectoire financière régionale entre 2018 et 2024.

Le projet de rapport sur les orientations budgétaires (OB) 2024 se caractérise par les grands agrégats suivants :

- Une épargne brute qui remonte à 145 millions d'euros (M€) après une année de baisse en 2023 (prévision de CA à 136,9 M€) mais qui n'atteint pas le niveau exceptionnel de 2022 (208,8 M€). Ce niveau d'épargne permet toutefois à la collectivité d'être proche d'un taux d'épargne brute de 25 %.
- La capacité de désendettement se maintient en dessous du seuil des 9 années. La commission note néanmoins que les ratios présentés ne tiennent pas compte des provisions qui à cette heure dépendront de la conclusion des contentieux en cours d'instruction auprès du tribunal.

S'agissant du remboursement de la dette présenté dans les OB 2024, la commission note la stratégie active menée depuis les exercices précédents de sécurisation et de diversification des financements. Le volume de l'encours prévisionnel de la dette totale est présenté à 1 268 M€ au prochain BP 2024. Le volume de l'encours de la dette prévisionnelle de la Région, hors dette de la Société d'économie mixte anonyme de transport régional aérien (SEMATRA), s'établit au 1^{er} janvier 2024 à 1 195 M€. La part fixe de l'encours représentera 60 % de l'encours total (hors dette SEMATRA).

Le Conseil économique, social et environnemental régional (CESER) de La Réunion s'interroge sur la poursuite de la démarche de notation de la collectivité, indispensable à une bonne stratégie et gestion financière active de la dette.

2. Point d'attention sur les incertitudes économiques

La commission note que de nombreuses incertitudes externes font peser des risques sur l'équilibre des recettes et dépenses de la collectivité régionale, qui pourraient limiter sa capacité d'investissement dans les années à venir. Ces incertitudes concernent : les aléas économiques (inflation, contexte géopolitique, etc.), les contentieux et la poursuite des chantiers liés à la NRL, le chiffrage des dépréciations relatives à la SEMATRA et aux satellites régionaux, ainsi que le risque de perte de recettes liées à la fiscalité de l'octroi de mer à horizon 2025. S'ajoute à ces menaces, l'électrification du parc automobile dans les années à venir, qui devraient également impacter les recettes liées à la Taxe sur les carburants.

Cette insécurité budgétaire pourrait venir perturber le plan pluriannuel d'investissement (PPI) prévu par la collectivité régionale.

La commission sollicite la présentation actualisée du plan pluriannuel d'investissement et du plan pluriannuel de fonctionnement (PPI/PPF) à l'examen du budget primitif. Ce document serait un éclairage complémentaire en appui aux propos de la Présidente du Conseil régional qui, dans son mot d'introduction précise : « *la déclinaison opérationnelle de ces documents stratégiques dont la mise en adéquation dessine le développement durable que nous bâtissons pour notre île, imposera des engagements et des arbitrages budgétaires* ». Plus particulièrement, compte tenu de l'impact que peut avoir ce projet sur les finances de la collectivité, la commission demande d'être tenue informée de l'évolution de ces situations, et d'avoir un éclairage à l'occasion du budget primitif 2024.



Préconisations



PRÉCONISATION 1. La commission réitère sa préconisation formulée pour les orientations budgétaires 2022, 2023 et suggère qu'en plus des indicateurs de résultat, soient précisés des indicateurs d'impact des politiques menées au travers des différents axes, tel que le propose le rapport Indica'ter¹.

PRÉCONISATION 2. Face aux incertitudes économiques et charges pesant sur la collectivité régionale, la commission l'encourage à ce que toutes les mesures nécessaires soient mises en œuvre, afin de soutenir l'investissement et donc de maintenir un ratio dépenses d'investissement et dépenses de fonctionnement à un haut niveau. La commission rappelle que le conseil régional, en tant que chef de file économique, a un rôle moteur dans le développement de l'économie et de l'emploi local.

PRÉCONISATION 3. La commission souligne avec attention la démarche entreprise de réaliser un schéma de promotions achats socialement et écologiquement responsables (SPASER) et l'insertion de clauses sociales dans ses marchés publics. Elle enjoint donc la collectivité à le doter d'indicateurs d'impact et de suivi afin de pouvoir faire de l'achat un réel levier de développement économique, social et environnemental sur son territoire. À ce titre, pour une meilleure prise en compte de la dimension économique, la commission renouvelle sa préconisation, et encourage la collectivité à renouveler ses engagements dans la démarche stratégie du bon achat (SBA) pour favoriser l'ancrage territorial.

PRÉCONISATION 4. La commission estime qu'une vigilance accrue doit être portée sur la soutenabilité des ressources fiscales de la collectivité. Il est en particulier nécessaire de pérenniser ses outils de fiscalité locale et redistributive. La fiscalité est une ressource importante pour les collectivités de La Réunion, et un élément de soutien nécessaire, tant en ce qui concerne les productions locales qui sont soumises à des difficultés liées à leur insularité et leur éloignement, qu'au niveau de son rôle en matière de régularité et d'amortisseur social. De plus, la transition énergétique devrait entraîner une diminution progressive des recettes liées à la taxe sur les carburants. La commission encourage donc la mise en place d'une réflexion sur cet outil fiscal afin de pérenniser les ressources du conseil régional. Elle rappelle, en ce sens, la réponse faite par le CESER sur la problématique des carburants².

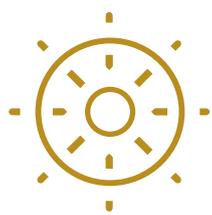
1. CESER Réunion, Contribution « les indicateurs de transformation du territoire », novembre 2019 ; « Avis BP 2022 ».
2. AVIS BP 2023 – préconisation de la commission « finances et évaluation de l'action publique » + « La problématique des carburants », Réponse à la saisine du Président du Conseil régional, CESER Réunion, Ass. plénière du 2 juillet 2013.

PRÉCONISATION 5. Compte tenu du potentiel impact budgétaire sur les comptes de la collectivité des dépréciations de certaines entités, notamment celle liée au plan de restructuration d'Air austral, la commission encourage le conseil régional à poursuivre sa démarche auprès des institutions pour obtenir l'autorisation de l'application aux régions du droit optionnel. Ceci, afin de pouvoir neutraliser les provisions/dépréciations au titre de l'article D. 5217-22 du code général des collectivités territoriales (CGCT), au même titre que les métropoles.

PRÉCONISATION 6. La commission renouvelle la préconisation du CESER d'un travail collaboratif sur l'évaluation des politiques publiques, avec un objectif d'une meilleure communication vis-à-vis des citoyens sur les projets réalisés. Elle se félicite du travail conjoint prévu dès 2024, entre le conseil régional, le CESER et l'Agence française de développement (AFD), pour définir de nouvelles méthodes d'évaluation économique, sociale et environnementale des projets d'investissements publics.

PRÉCONISATION 7. La commission préconise de mettre en place un budget de convergence et un budget socle, identifiant de manière séparée les recettes et les dépenses relevant des politiques de rattrapage vis-vis de la France hexagonale (budget de convergence), des recettes et dépenses communes à toutes les régions de France (budget socle). Le budget de convergence permettrait d'atteindre l'équité entre les territoires de la République, le budget socle permettant de nous comparer dans un principe d'égalité. A ce titre, la commission propose de réaliser un travail collaboratif pour déterminer les contours de ces dépenses et recettes relevant de la convergence et du droit commun.





Avis concernant les territoires, l'Europe et la coopération



MISSIONS TRANSVERSALES

La commission « territoires, Europe et coopération » constate que les orientations budgétaires 2024 du Conseil régional de La Réunion s'inscrivent dans un contexte international marqué par des conflits, mais aussi, par une situation économique et sociale dégradée et des alertes répétées en matière de réchauffement climatique avec des conséquences importantes pour notre planète. Par ailleurs, la commission estime qu'il serait opportun de différencier les impacts conjoncturels et structurels de ces éléments dans les documents budgétaires.

La collectivité s'adapte au changement géopolitique en mettant l'accent sur les zones Indopacifique et Indianocéanique. Les stratégies nationales et européennes, ainsi que la réforme de la diplomatie française et les mesures du nouveau Comité interministériel des outre-mer (CIOM), renforcent le rôle des territoires ultramarins dans ces zones. En tant que Région ultra-périphérique (RUP), La Réunion doit exploiter pleinement son potentiel dans ce contexte mondial changeant. Les outils de coopération régionale, l'insertion du territoire dans sa zone et son identification européenne revêtent une importance capitale. La commission soutient ces initiatives pour garantir l'épanouissement du territoire dans ce changement de paradigme.



Observations

Articulation des programmations européennes

La commission salue l'engagement de la collectivité à optimiser les crédits européens et informer sur les nouveaux programmes 2021-2027. Avec la digitalisation des processus, il est essentiel de maintenir le public informé et de réduire la fracture numérique pour diversifier les propositions de projets.

Les autorités ont progressé dans l'utilisation des fonds européens, évitant une sous-utilisation. Cependant, le risque de sous-certification persiste. De plus, la commission s'inquiète³ du potentiel engorgement des services lors de la transition entre les deux programmations. Elle insiste sur l'importance de régulariser les dossiers en suspens d'ici avril 2024, malgré la demande de délai supplémentaire en cours auprès de la Commission européenne. La commission compte sur le fait que les autorités de gestion mettront en place les ressources nécessaires pour garantir une clôture efficace.

La commission encourage l'élan de revitalisation de la coopération régionale, notamment via la diplomatie territoriale. Elle encourage ces efforts mais demande une résolution rapide des procédures administratives pour l'articulation entre l'outil *neighbourhood, development and international cooperation instrument (NDICI)*⁴ et le fonds européen de développement régional (FEDER) ainsi qu'une analyse approfondie de leur utilisation et de leurs impacts pour le territoire dans les futurs documents budgétaires (évolution spécifique, qualitative et quantitative)⁵.

Ouverture à l'international

La commission salue la convention entre le GIP France volontaires et la Région Réunion pour les échanges culturels, artistiques et sportifs dans l'océan Indien. Elle reste attentive à l'accès des citoyens aux projets de « petite envergure » des fonds européens. Favoriser et faciliter cet accès est une belle initiative pour diversifier l'utilisation des-dits fonds européens⁶.

La commission apprécie la pérennisation du Comité stratégique pour l'internationalisation des entreprises (COSIE). Dans la dynamique de coopération, elle salue les initiatives de la Maison de l'export. Toutefois, elle s'interroge sur la structuration des instances et des organismes de coopération puisque cette dynamique doit s'articuler au mieux avec les initiatives et investissements déjà entrepris⁷.

3. Avis sur le budget primitif 2023, Avis sur le Rapport d'Activités et les Comptes Administratifs 2022 et 2023, Avis sur les Rapports d'activités et de mise en oeuvre des programmes FSE, FEDER et PDRR-FEADER 2022.

4. Traduit de l'anglais par « instrument de voisinage, de coopération au développement, et de coopération internationale ».

5. Avis du CESER sur le BP2023, RACA 2023 et Avis RAMO 2023.

6. Avis du CESER sur le budget primitif 2023.

7. Avis du CESER sur les Orientations budgétaires de l'exercice 2020.

La commission reste attentive sur l'appropriation par le Conseil régional des mesures du CIOM comme celle qui prévoit de définir une stratégie pour développer les échanges commerciaux entre les territoires de l'océan Atlantique et de l'océan Indien. Cette mesure est une opportunité unique pour La Réunion de renforcer ses liens économiques avec les pays de la zone et de contribuer à son développement.

Le CESER appelle le Conseil régional à s'approprier cette mesure et à identifier les domaines dans lesquels La Réunion peut tirer profit de ses orientations. Cela permettrait au territoire de se positionner comme un acteur majeur des échanges commerciaux dans la région et de contribuer à la croissance économique de La Réunion. Elle salue la volonté d'impliquer davantage la société civile tout en restant attentive aux moyens et aux structures mis en place.

Préconisations



Articulation entre les programmations européennes

PRÉCONISATION 1. À nouveau⁸ de s'assurer, en priorité, qu'aucune rupture n'ait lieu entre les programmes européens 2014-2020 et 2021-2027. Comme la collectivité le souligne, la continuité entre les programmes européens est un réel enjeu, tout autant que le désengorgement des services. Ainsi, l'organisation d'une concertation entre l'État, les conseils régional, départemental, les conseils consultatifs et l'ensemble des acteurs des secteurs concernés devient primordiale ;

PRÉCONISATION 2. Une meilleure prise en considération de l'atterrissage du programme *recovery assistance for cohesion and the territories of Europe union (REACTUE)*⁹ va au-delà de l'analyse globale de son enveloppe financière. Il soulève des préoccupations quant au risque d'exclusion de dossiers, à l'impact de sa non-utilisation, ainsi qu'aux conséquences potentielles des retraits pour les bénéficiaires concernés. Il est impératif de mesurer les risques et les conséquences de ces décisions pour le territoire ;

PRÉCONISATION 3. De créer un comité de pilotage réunissant tous les acteurs concernés pour organiser la mise en place du fonds européens pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA) et son utilisation, afin de ne pas engendrer les mêmes difficultés rencontrées lors de la précédente programmation.¹⁰

8. Avis du CESER sur les RAMO et RACA 2023.

9. Traduit de l'anglais par « aide au redressement pour la cohésion et les territoires de l'Union européenne ».

10. *Ibid.*



Évaluations d'impact pour le territoire

PRÉCONISATION 4. Le CESER questionnait récemment sur « *l'articulation entre les moyens financiers alloués et les résultats mesurés au niveau européen, notamment par les indicateurs de compétitivité régionale*¹¹ ». Dans le classement opéré sur l'année 2022, La Réunion se place au 183^{ème} rang des 234 régions européennes. En conséquence, la commission considère¹² que la mesure des impacts, tant quantitative que qualitative, doit se traduire par une amélioration de ces indicateurs, s'agissant notamment des évaluations ex post de la programmation en cours de finalisation. Le séminaire prévu sur ces points est une opportunité d'informer les acteurs.

La commission rappelle qu'elle avait précédemment préconisé, pour l'ensemble des politiques européennes, la réalisation *ex ante* d'évaluations socio-économiques (ESE), pour mesurer les impacts directs ou indirects pour les bénéficiaires et le territoire, mais également les effets des interventions en termes d'externalités (positives ou négatives). Cette carence d'évaluation limite l'amélioration de l'utilisation de ces fonds, et par conséquent, d'une part le rattrapage des retards de développement dont souffrent les régions ultra-périphériques et d'autre part de répondre aux demandes de la Commission européenne tant en matière de développement qu'en ce qui concerne l'insertion régionale de La Réunion et de Mayotte. Le CESER considère que c'est au travers de ces trois niveaux (1) amont, (2) continu, et (3) aval que l'exercice d'évaluation retrouve toute sa cohérence et sa pertinence dans une logique d'amélioration continue de mise en œuvre des politiques publiques intégrées pour davantage d'efficacité et d'efficience au service du territoire.

PRÉCONISATION 5. La commission :

- rappelle la nécessité d'optimiser la coordination de coopération entre notre territoire et la zone du canal du Mozambique ;
- renouvelle sa demande d'avoir un seul chef de file ;
- souligne que l'Agence de gestion des initiatives locales en matière européenne (AGILE) pourrait avoir un rôle dans cette coordination.

Diversifier les opportunités internationales

PRÉCONISATION 6. La commission renouvelle ses propositions :

- d'encourager l'initiative d'expansion des opportunités pour les jeunes réunionnais, en sou-

11. Traduit de l'anglais, *regional competitiveness index (RCI)*.

12. Avis du CESER : BP 2023, RACA 2023 et Avis RAMO 2023.

- tenant des projets culturels, artistiques et sportifs, conformément à son avis antérieur¹³ ;
- de créer une conférence locale de la coopération et du « co-développement »¹⁴.

RUP, des territoires de spécificités

PRÉCONISATION 7. Dans ce cadre, la commission se questionne sur les possibilités pour les porteurs de projet de contribuer aux objectifs écologiques européens et sur l'impact que ces demandes auront sur l'utilisation des programmes européens. De plus, afin d'embrasser pleinement son identité européenne et française, elle recommande une action d'influence afin d'associer activement La Réunion aux déplacements organisés par l'État et les institutions européennes dans la zone océan Indien, l'Afrique de l'Est, voire même la zone Indopacifique.

Le Conseil régional aurait motivation à trouver ses intérêts dans la nouvelle stratégie nationale mer et littoral (SNML). Cette stratégie offre des opportunités significatives pour le territoire en raison de son caractère maritime et de son littoral étendu. La stratégie nationale vise à renforcer la compétitivité en proposant des orientations et des mesures spécifiques. La commission est convaincue que La Réunion pourrait bénéficier de ces orientations en se positionnant stratégiquement dans les marchés maritimes et littoraux. Elle encourage donc le Conseil régional à étudier attentivement ces opportunités, ce qui permettrait à l'île de mieux se préparer à saisir ces avantages.

PRÉCONISATION 8. Aussi, à la lumière de l'initiative des CESER de l'Atlantique¹⁵ et considérant les similitudes des défis rencontrés dans la zone océan Indien, la commission recommande au Conseil régional de soutenir la création d'une macro-région européenne de l'océan Indien. Une « stratégie macrorégionale » (SMR) est un cadre intégré approuvé par le Conseil européen, qui peut être soutenu, entre autres, par les fonds structurels et d'investissement européens, pour relever les défis communs auxquels est confrontée une zone géographique définie concernant les États membres et les pays tiers situés dans la même zone géographique.

13. Avis du CESER sur le budget primitif 2023.

14. Avis sur les orientations budgétaires 2020 du Conseil régional ; Contribution du CESER de La Réunion pour un développement du territoire au regard du principe de « l'égalité réelle », 2 septembre 2016 ; Avis du CESER de La Réunion sur le rapport d'information sur l'action de la Région Réunion en matière de coopération régionale et d'action internationale, 8 avril 2015.

15. CESER Normandie, Bretagne, Pays de la Loire et Nouvelle Aquitaine, « Étude pour la création d'une macro-région européenne atlantique, une chance à saisir ? Regards croisés des CESER de l'Atlantique », 17 octobre 2023.



La mise en place d'une SMR permettrait de renforcer la coopération entre les territoires européens et tiers de cet espace, qui sont confrontés à des défis communs, notamment le changement climatique, le développement économique et la cohésion sociale. Cela permettrait également de mobiliser des financements européens pour soutenir les projets de coopération entre les différents territoires et de renforcer la visibilité de La Réunion au niveau européen et international.

Il existe aujourd'hui quatre SMR concernant 19 États membres et 9 pays tiers. Ces stratégies sont :

- la stratégie de l'Union européenne pour la région de la mer Baltique ;
- la stratégie de l'Union européenne pour la région du Danube ;
- la stratégie de l'Union européenne pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne ;
- la stratégie de l'Union européenne pour la région alpine.

Enfin, la commission renouvelle ses propositions ...

PRÉCONISATION 9. ... de dédier des moyens aux postes d'influence. Elle rappelle¹⁶ l'importance des canaux d'influence auprès des diverses institutions de l'Union européenne. Ainsi le CESER préconisait de continuer les négociations auprès des institutions européennes pour faciliter leur compréhension des enjeux et des spécificités des RUP, dont La Réunion. En effet, certains objectifs ou outils européens ne sont pas adaptés ;

PRÉCONISATION 10. ... que le Conseil régional puisse utiliser les possibilités légales en matière de présence de Réunionnais dans les ambassades et consulats de nos zones¹⁷ ;

PRÉCONISATION 11. ... que la pérennisation de la prochaine mission d'influence APE puisse également être une possibilité de représenter les intérêts de La Réunion auprès des institutions nationales et européennes ;

PRÉCONISATION 12. ... son souhait que la présidence de la Conférence des présidents des régions ultrapériphériques soit également l'occasion de faire porter les intérêts des RUP. Dans ce cadre, la commission espère que le CESER soit associé aux actions et travaux envisagés.

16. Avis sur le budget primitif 2023 ; Avis des commissions du CESER de La Réunion sur le projet de budget primitif 2014 du conseil régional, 10 décembre 2013 ; Avis du CESER de La Réunion sur le rapport d'information sur l'action de la Région Réunion en matière de coopération régionale et d'action internationale, 8 avril 2015.

17 *Ibid* ; Contribution du CESER de La Réunion pour un développement du territoire au regard du principe de « l'égalité réelle », 2 septembre 2016.



DEUXIÈME PARTIE

**AVIS SUR LES AXES
DE LA MANDATURE
DU CONSEIL RÉGIONAL**



Avis sur la qualité de vie, la culture, la solidarité, la formation, l'éducation et la recherche



AXE 1. LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN ET SOLIDAIRE

En introduction de leur avis, les commissions « qualité de vie, culture et solidarité » et « formation, éducation et recherche » remercient les services du Conseil régional pour leurs présentations des orientations budgétaires 2024. Elles notent que le plan pluriannuel d'investissement et de fonctionnement 2023-2030 actualisé n'a pas fait l'objet d'une présentation cette année. Elles ont apprécié la présentation faite par la Directrice générale adjointe, madame Caroupanin, sur la stratégie du Conseil régional en matière d'éducation formation.

Les commissions suggèrent, comme elles y sont désormais habituées :

- une transmission anticipée des documents pour améliorer la qualité de l'analyse des organes consultatifs de la Région ;
- la participation des élus aux auditions pour que les questions de fonds puissent davantage être mises en discussion avec les membres du CESER ;
- d'éviter le format, « auditions à la chaîne », comme cela avait déjà été mentionné dans les avis sur le rapport d'activités et compte administratifs (RACA) 2022 : « faire des auditions « à la chaîne » dans un laps de temps aussi court ne permet pas de prendre le recul nécessaire afin d'apporter une contribution à la hauteur de ce qui est souhaité par une collectivité pour ses Conseils consultatifs. » (p. 28 des avis du CESER sur le RACA 2022, publiés en juin 2023).



POINT D'ALERTE SUR LA MARGINALISATION D'UN JEUNE SUR QUATRE

Dès la première partie de l'axe 1 des OB 2024, « Accompagner une politique éducative ambitieuse », est rappelé le constat lancinant, d'année en année, que « *La Réunion reste marquée par un contexte très difficile et l'éducation constitue un levier essentiel du développement socio-économique du territoire. On enregistre aujourd'hui 41 000 jeunes de 15 à 29 ans (soit un sur quatre, deux fois plus nombreux qu'en France hexagonale) qui ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation (NEETS)* ».

Les OB 2024 marquent pourtant la volonté de la mandature d'enrayer ce cycle. Pour cela, un déplacement est opéré des outils destinés prioritairement aux publics en difficulté (illettrisme, illectronisme, décrochage scolaire, etc.). Les OB 2023 les plaçaient dans la partie « Pour une île solidaire », ils sont désormais intégrés à la partie « Déployer des formations mieux adaptées aux besoins du territoire et de la population », et cela dans la visée de construire, pour tous les publics, des parcours sans rupture jusqu'à, dans le meilleur des cas, l'insertion professionnelle, dit autrement l'emploi.

Cependant, ce transfert (p.43/236) ne s'accompagne pas de celui du tableau d'évaluation (OB 2023, p.7/226). Et peut-être pour cause, la situation globale n'a guère bougé pour les personnes arrêtées dans leur parcours de formation, souvent dès le scolaire par le décrochage, auquel se cumulent bien souvent l'illettrisme et l'illectronisme. D'année en année, les documents budgétaires ressassent les mêmes constats.

Le contraste avec le déploiement détaillé des moyens et structures pour atteindre des objectifs conséquents dans d'autres secteurs, en particulier scolaire, culturel et sportif, n'accuse que davantage l'incapacité collective à agir sur les leviers socio-culturels de la marginalisation d'un grand nombre de personnes, et surtout de jeunes, bien souvent en perte de vitesse dès le primaire et le secondaire. Ce constat interpelle l'ensemble des acteurs institutionnels, Education nationale et collectivités.

Mais alors, comment en sortir? Le projet de mandature énonçait pourtant un outil incontournable au traitement de ces problématiques : « l'éducation populaire réunionnaise » (page 15 du projet de mandature 2021-2028 de la Région Réunion). Or, depuis deux ans, le CESER fait la remarque que l'expression même d'éducation populaire est absente des documents budgétaires du Conseil régional. Et depuis de plus nombreuses années encore, le CESER ne cesse d'appeler à un véritable **plan Marshall** pour sortir de l'ornière toutes ces personnes qui, à La Réunion, sont d'office discriminées : pour une insertion professionnelle épanouissante, et pour exercer leurs droits et devoirs de citoyen, par exemple en participant aux instances que la Collectivité souhaite mettre en place (cf. partie « Soutenir la cohésion sociale et renforcer les solidarités », « VI – Faire de la démocratie participative une valeur ajoutée à l'action régionale », p. 75 / 236 à 77 / 236).

En éclaircie, l'approche transversale des parties de l'axe 1 permet de repérer des éléments déterminants pour agir, à condition de les mettre davantage en rapport les uns avec les autres. Il en est ainsi de l'intention appuyée d' « accompagner le tissu associatif comme vecteur de cohésion sociale » (p.68/236). Un accompagnement qui pourrait être directement mis en lien avec l'appel à manifestation d'intérêt (p.41/236). Ceci serait aussi une manière de mettre en exergue le fait que La Réunion ne manque pas d'acteurs de terrain. Ces derniers sont capables de lier formation humaine et préparation à l'entrée dans des formations professionnelles qualifiantes pour confirmer la volonté de « favoriser les parcours sans couture » (p. 41 / 236).

Observations

Sur la thématique solidarité / inclusion

Les commissions observent que le dispositif emplois-verts n'a pas suivi la trajectoire annoncée dans les OB 2023 (1000 emplois « verts » devaient être recrutés). En effet, le RACA 2022 faisait état de 761 recrutements en 2022 et au 30 juin 2023, ce chiffre tombe à 266. Il convient donc d'alerter le Conseil régional sur l'évolution de ce dispositif pourtant décrit comme répondant à des « enjeux majeurs pour le territoire réunionnais » dans les orientations budgétaires 2022 (p.139/179). En outre, bien que le tableau d'indicateurs fixe des cibles bien définies pour 2024, ce qui est une bonne chose, si la procédure de récupération des bilans des associations porteuses du dispositif n'est pas sécurisée, les résultats de cette politique publique risquent de continuer à se détériorer. Les commissions constatent donc que le Conseil régional semble faire face à des difficultés sur cette politique qui relève de la solidarité régionale et participe à l'amélioration du cadre de vie et à la lutte contre les maladies vectorielles.

Les commissions font de nouveau remarquer que bien que l'éducation populaire ne soit pas nommément citée dans le document budgétaire, les subventions accordées pour la prévention santé, la nutrition, l'aide alimentaire, la mobilité des étudiants et des stagiaires, le sport et la culture relèvent bien de ce champ d'activité. La thématique éducation populaire devrait être consolidée pour une meilleure valorisation de l'intervention régionale.

Les commissions notent que l'expérimentation des « coachs en développement économique » dans les quartiers politique de la ville (QPV) a été stoppée suite à une évaluation du dispositif jugé insuffisamment efficace. Le CESER anticipait cette conclusion depuis 2022, c'est pourquoi, il a régulièrement insisté sur le besoin de dresser un bilan sur l'impact de cette expérimentation.

Les commissions prennent acte que la création de la « Maison des femmes » est en bonne voie, tout en discernant mieux l'articulation avec la politique publique nationale¹⁸. Les commissions encouragent le Conseil régional à poursuivre la démarche eu égard à l'ampleur du problème des violences faites aux femmes à La Réunion.

Sur le sujet de la continuité territoriale, les commissions observent que le cadre d'intervention se normalise. L'État participe à nouveau au financement, permettant à la collectivité d'utiliser ses fonds propres à d'autres actions, dont le bon de ressourcement pour les étudiants hors département qui paraît rencontrer un franc succès.

Dans le domaine de la prévention santé, les commissions notent qu'un certain nombre des préconisations portées par le CESER dans son rapport d'octobre 2022, sur ce même sujet, ont de facto, été prises en compte par le pôle santé du Conseil régional, notamment, pour ce qui relève de la lutte contre les

18. <https://www.gouvernement.fr/actualite/violences-faites-aux-femmes-pour-un-depart-reel-du-foyer-il-peut-y-avoir-beaucoup-de-tentatives>.



addictions, la nutrition et la lutte contre le diabète. À cet égard, il convient de saluer les efforts de la collectivité. Néanmoins, l'enjeu du développement des compétences psychosociales semble encore être un angle mort, ou du moins, il ne paraît pas avoir été suffisamment identifié par la Direction générale adjointe « développement humain » du Conseil régional, à ce stade.

Sur la thématique formation professionnelle

Les commissions observent que la restructuration de la direction de la formation professionnelle a permis l'intégration du volet « développement des compétences clés », ce qui est une bonne chose, car le CESER a longtemps rappelé que la lutte contre l'illettrisme doit se faire avec une logique de parcours sans rupture. Au demeurant, le nombre d'entrées sur des actions de remobilisation et de préqualification (dont le Certificat de connaissances et de compétences professionnelles – CLEA) en affichant un résultat de 538 participants au 30 juin 2023 reste très loin de l'objectif visé en 2023 de 3183. Cet objectif étant revu à la baisse pour l'année prochaine (3000) (p.45 / 236), cela soulève la question du calibrage de cette politique eu égard à l'ampleur du problème des *NEET* et de l'illettrisme à La Réunion.

Les commissions constatent par ailleurs, que le CESER n'est pas encore étroitement associé à la révision du contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP).

Les commissions saluent, en tout état de cause, la mise en place d'accords-cadre pluriannuels à bon de commande pour être plus rapide dans le déblocage des fonds et mieux accompagner les acteurs de la formation professionnelle grâce aux fonds du pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC).

Sur la thématique enseignement supérieur

Les commissions observent avec satisfaction, l'augmentation du montant des allocations régionales de recherche (ARR) qui passent de 1 200 € à 1 500 €. De manière générale, les objectifs visés en 2023 semblent globalement pouvoir être atteints.

Les commissions s'interrogent sur l'interaction entre la direction de la vie étudiante du Conseil régional et la commission vie étudiante de l'université, notamment en matière de logement.

Sur la thématique éducation

Les commissions observent de louables efforts de la collectivité pour améliorer les conditions d'étude des lycéens à travers le numérisak, le repas à 1 €, la distribution de protections périodiques dans les établissements et la volonté de soutenir financièrement les projets pédagogiques innovants dans les lycées à travers la mise en place d'un budget participatif.

Les commissions saluent la participation de la collectivité régionale à l'effort « d'approfondissement de la connaissance en matière de persévérance scolaire » (p.28 / 236). Toutefois, en attendant la mise en place du

« plan pluriannuel » pour mieux prévenir le décrochage, il ne faut pas abandonner les actions qui se font, par exemple, sur le soutien scolaire. Pour rappel, les orientations budgétaires 2022 affirmaient : dans la partie Une de l'**axe 1 sur une Politique éducative ambitieuse, titre II-B-3) Développer le soutien scolaire à travers l'éducation populaire** : « *Pendant la durée du mandat, une attention sera portée sur le développement du soutien scolaire pour tous et à tous les âges pour réduire les inégalités scolaires. Cela se traduira par une mise en relation de l'ensemble des acteurs concernés selon des modalités à définir en commun. **Le soutien à l'éducation populaire s'inscrira également dans cet objectif de réduction des inégalités pour permettre à tous un égal accès au savoir, à l'éducation et à l'émancipation.*** » (p.25 / 179, OB 2022). Les commissions observent avec regret que cet objectif n'apparaît plus dans les OB 2023 et 2024.

Sur la thématique culture

Les commissions observent que la reprise des activités dans le domaine culturel se confirme, notamment grâce à des dispositifs tels que le Guétali, le soutien aux filières et aux acteurs et l'aide aux événementiels de grande ampleur.

Les commissions observent cependant que le projet d'institut public du créole réunionnais paraît être au point mort, puisque rien de nouveau n'est annoncé à ce propos dans les OB 2024 (p.61/236) par rapport aux OB 2023 (p.59/226). La commission avait déjà alerté le Conseil régional, dans son avis sur le BP 2022, sur l'importance de créer plutôt un Office public du créole réunionnais, à la place d'un institut, car statutairement, cela permet une structuration plus solide avec des participations financières obligatoires de l'État et de l'Europe afin de financer des recherches sur la langue créole et son enseignement. La maîtrise de la langue est un des facteurs d'échec scolaire majeur. Il y a urgence à mettre en place un enseignement de la langue créole à tous les niveaux afin, d'une part, de permettre sa reconnaissance comme langue dans l'ensemble de la société et, d'autre part, de valoriser cette langue maternelle majoritairement utilisée mais trop souvent dénigrée. Cela contribuerait à favoriser l'estime de soi pour beaucoup de décrocheurs.

Sur la thématique sport

Les commissions observent que le secteur sportif semble globalement bien soutenu par le Conseil régional bien que le sujet du sport-santé-bien-être mériterait d'être davantage promu dans ses politiques publiques.

Les commissions observent que l'alerte lancée à l'occasion des avis sur le RACA 2022 n'a pas produit les conséquences escomptées.

Pour rappel

La commission « qualité de vie, culture et solidarité » préconise que, contrairement à ce qui a pu se produire dans le domaine de la culture, le Conseil régional intervienne afin que ses deux conseils consultatifs soient invités à participer à la future Conférence territoriale du sport pilotée par la Préfecture qui serait prévue en septembre 2023. En effet, le CESER demandait, déjà depuis quelques années, la création d'une



commission « sport, santé, bien-être » au sein de la Conférence territoriale de l'action publique (CTAP) élargie afin de dynamiser la stratégie régionale sport santé bien-être portée par la Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES).

Préconisation 14, p. 34 de l'avis du CESER sur le RACA 2022.

Préconisations



Sur la thématique formation

PRÉCONISATION 1. De manière générale et récurrente, le CESER demande à être associé en amont à la concertation sur les schémas stratégiques que sont le contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP), le schéma régional enseignement supérieur de recherche et d'innovation (SRESRI), le schéma régional des formations sanitaires et sociales (SRFSS), comme ce fut le cas sous la précédente mandature.

Les commissions préconisent que les objectifs très ambitieux en termes de formation fixés pour l'année 2024 soient méticuleusement poursuivis afin de bien consommer les crédits du PACTE et s'assurer qu'un nombre suffisant de stagiaires puissent profiter de cette opportunité.

PRÉCONISATION 2. Les commissions invitent le Conseil régional, co-président du Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP), à le faire fonctionner de façon plus régulière et avec plus d'intensité, particulièrement dans le contexte actuel de révision du CPRDFOP.

Sur la thématique éducation

PRÉCONISATION 3. Les commissions insistent sur la nécessité d'évaluer l'impact organisationnel (notamment sur la partie des ressources humaines – RH) de la politique des repas à un euro, au vu de l'augmentation clairement constatée de la fréquentation dans la restauration scolaire (environ 2 000 lycées supplémentaires).

Sur la thématique enseignement supérieur et recherche

PRÉCONISATION 4. Les commissions préconisent, une fois encore, de clarifier les rôles de chacun des partenaires en ce qui concerne le schéma de la vie étudiante pour permettre une meilleure gouvernance partagée, étant donné la multiplicité des acteurs intervenant sur ce champ.

PRÉCONISATION 5. Les commissions recommandent de renforcer la mobilité indo-pacifique, en recherchant notamment des collaborations entre les établissements du secondaire ou du supérieur.

Sur les thématiques cohésion sociale, lutte contre l'illettrisme et jeunesse

PRÉCONISATION 6. Les commissions préconisent que la Région se dote d'un plan régional d'éducation populaire de La Réunion (PREP 974) qui identifiera clairement toutes les politiques publiques déjà financées qui concourent à cet effort d'émancipation de la population. De surcroît, elle encourage le Conseil régional à amplifier cette dynamique par une gouvernance partagée plus affirmée, avec un soutien financier plus conséquent. Ce plan gagnerait à être adopté à l'occasion d'une Conférence territoriale de l'action publique élargie. À cet égard, le CESER adopte en 2023 une contribution sur l'éducation populaire à La Réunion. Aussi, il invite le Conseil régional à se saisir des 9 préconisations qui s'y trouvent.

PRÉCONISATION 7. Les commissions recommandent au Conseil régional de s'assurer que la création de la « Maison des femmes à La Réunion » soit d'emblée conçue avec une accessibilité pour toutes les micro-régions. Pour cela, il convient effectivement de s'appuyer sur les acteurs de proximité que sont les associations. A nouveau, cette démarche gagnerait à être mise en œuvre dans un cadre plus structuré grâce au PREP 974 que la commission appelle de ses vœux.

PRÉCONISATION 8. Les commissions préconisent d'identifier le CESER et le Conseil de la culture, de l'éducation et l'environnement (CCEE) comme parties prenantes de l'évaluation des actions mises en œuvre dans le cadre du nouveau plan régional de promotion des compétences clés (PR2C). Le PR2C gagnerait à être lui-même englobé dans le PREP 974. L'enjeu primordial de ce PREP 974 serait le développement des compétences psychosociales de la population réunionnaise. Cette idée phare est précisément décrite par l'Organisation mondiale de la Santé et Santé publique France, et le CESER s'en est saisi dans son récent rapport sur la « Prévention Santé ».



Sur la thématique culture

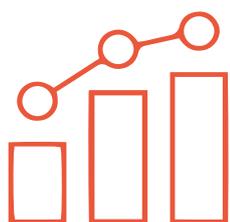
PRÉCONISATION 9. Les commissions préconisent de s'assurer de la création d'un Office public de la langue créole de La Réunion. Ce projet de création devrait être clairement identifié et financé dans le prochain document budgétaire.

Sur la thématique sport

PRÉCONISATION 10. Les commissions recommandent la création d'une commission « sport, santé, bien-être » au sein de la CTAP élargie afin de dynamiser la stratégie régionale sport santé bien-être portée par la Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES).

Sur la thématique qualité de vie

PRÉCONISATION 11. Les commissions préconisent de se saisir des différents rapports du CESER sur ce sujet, et en particulier celui de 2019 sur le « Territoire à défi éducatif » et celui de 2022 sur « La Prévention Santé à La Réunion » et ses douze préconisations pour faire avancer cette cause. Elles invitent, en outre, le Conseil régional à prendre connaissance de sa dernière contribution sur l'éducation populaire de 2023 et ses neuf préconisations. Cela, en particulier, dans le contexte de redéfinition du plan régional santé environnement n°4 (PRSE 4). En effet, un des volets du PRSE 4 est piloté par le Conseil régional. Cette *co-construction* du futur PRSE devrait être réalisée en étroite collaboration avec le CCEE et le CESER pour être la plus impactante possible pour l'avenir du territoire réunionnais, la santé des Réunionnais et Réunionnaises et leur bien-être.



Avis concernant l'économie, l'emploi et l'innovation



AXE 2. LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

La commission « économie, emploi et innovation » tient à remercier les équipes de la direction générale adjointe à l'économie et l'innovation (DGAEI) pour la qualité de la présentation des orientations budgétaires 2024 du Conseil régional. Les exercices précédents de 2022 et 2023, s'étaient inscrits dans des contextes marqués par des crises successives, sociale, sanitaire et des tensions géopolitiques ayant eu des répercussions sur la logistique maritime et ayant entraîné des tensions inflationnistes jamais égalées depuis plus de vingt ans. L'année 2024 devra probablement intégrer la poursuite des problématiques de financement avec un haut niveau des taux d'intérêt qui perdure. En conséquence directe de cette conjoncture économique, la défaillance d'entreprise a drastiquement augmenté de 56 %. Autre conséquence sur un autre enjeu local, le nombre de logements commencés sur un an a baissé brutalement de 18 %. À ce titre, le CESER proposera une contribution sur une nouvelle approche du financement en ce dernier trimestre de 2023 où nous proposerons plusieurs préconisations afin de participer au développement économique.

Le CESER avait constaté dans le précédent avis sur les orientations économiques que la collectivité s'inscrivait dans une phase de

transition avec le lancement d'un certain nombre d'études¹⁹ permettant de répondre au mieux à la faisabilité des actions venant soutenir les nouvelles stratégies de la mandature. L'adoption entre autres du nouveau schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) en avril 2023, les fiches du nouveau programme opérationnel fonds européen de développement régional (FEDER) et fonds social européen plus (FSE+) 2021-2027, le schéma d'innovation *smart specialization strategy for a social and sustainable development (S5)*²⁰, vont donner un cadre et un nouvel élan à l'action régionale. Pour ce nouvel avis, la commission constate ainsi une nouvelle phase, caractérisée par une mise en place et une mise en œuvre accentuées d'actions telles que la signature de plusieurs contrats de filières, des signatures de conventions d'application du SRDEII avec les Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et les chambres consulaires et des signatures de contrats d'objectifs, de moyens et de performance avec les différents partenaires.

Observations

La commission observe :

Développement du tissu économique et création d'emploi

- La mise en place d'un accompagnement « à la carte » des entreprises, notamment TPE, qui ne disposent pas de ressources en interne pour réaliser des diagnostics sur le plan financier, juridique ou encore en ressources humaines. La commission félicite ce nouveau dispositif qu'elle avait appelé²¹ de ses vœux. La commission propose également que ces aides puissent aussi s'élargir à des conseils en responsabilité sociétale des entreprises (RSE).
- Le déploiement d'un dispositif d'aide aux petits investissements – création et développement (sur le modèle « Aide aux petits investissements REACT UE »), en complémentarité avec les aides du FEDER. La commission félicite ce dispositif et propose également une réflexion concernant une aide de la collectivité en caution des entreprises sur ces mêmes montants afin de faciliter les emprunts bancaires auprès des établissements financiers.
- Un dimensionnement moindre du fonds de participation avec le fonds européen d'investissement (FEI), avec des montants alloués à l'instrument de prêts avec partage de risque qui passe d'une enveloppe de 40 M€ à 30 M€ alors que l'étude *ex-ante* d'Ey indiquait un gap d'environ 150 M€ annuel. Par ailleurs le fonds de haut de bilan a fait preuve d'intérêt sur le territoire. Au vu de son dimensionnement de 10 M€, celui-ci ne pourra aider qu'un nombre faible d'entreprises considérant les tickets moyens d'investissement de l'ordre de 800 000 € à 1 M€.

19. Avis du CESER Réunion sur les orientations budgétaires 2023 , page 40.

20. Traduit de l'anglais pas « stratégie de spécialisation intelligente pour un développement social et soutenable ».

21. Contribution du CESER sur le SRDEII, octobre 2023.

- Sur l’octroi de mer, la création d’un pôle d’information sur le sujet. Le CESER avait félicité ce dispositif dans son avis précédent et appelle à la mise en œuvre effective de ce dispositif, d’autant plus dans ce contexte post Comité interministériel des Outre-mer qui appelle à une réforme de ce dispositif. La commission rappelle²² l’essence économique de l’octroi de mer qui vise à soutenir et développer la production et l’emploi local mais aussi ses objectifs sociaux de soutien des actions et des emplois publics. Il existe un parallèle automatique et quasi-unilatéral entre coût de la vie/vie chère et l’octroi de mer malgré ces bénéfices pour le territoire.
- La large communication sur les nouveaux dispositifs d’aide économique au travers d’une plateforme digitale, des guides et particulièrement la Conférence économique régionale qui s’est tenue en septembre 2023. La commission félicite cette campagne de promotion qu’il avait préconisé²³ et encourage à capitaliser et à donner une suite à cette Conférence afin d’établir et de stabiliser les prochaines étapes du développement économique concertée du territoire.

Internationalisation des entreprises

- Une évolution de la Maison de l’export vers un modèle revisité. La commission se questionne sur l’échéance de l’installation de cette nouvelle gouvernance. Par ailleurs en tant qu’expression de la société civile organisée et partie intégrante de la Région Réunion, la commission attire l’attention du Conseil régional sur l’impératif pour le CESER de siéger au conseil d’administration de la nouvelle gouvernance.
- La déclinaison des actions en faveur de l’offre exportable pour début 2024.
- Le lancement de la nouvelle marque territoriale. La commission souligne l’importance du marketing territorial et de la nécessaire appropriation et donc d’actions de communication impératives sur ce sujet auprès de l’ensemble des acteurs du territoire. La commission souligne également la nécessité d’adopter une attitude de valorisation et de fierté de tous nos produits locaux, notamment les rhums qui sont aussi l’image de La Réunion comme peuvent l’être le champagne pour la région Champagne, le vin pour la France, le whisky pour l’Écosse ou le saké pour le Japon.

Innovation et recherche

- la création de la nouvelle Agence régionale de l’innovation. Comme pour l’internationalisation, la commission attire l’attention du Conseil régional sur l’impératif pour le CESER de siéger au conseil d’administration de la nouvelle entité.
- Les initiatives de cette nouvelle DGAEI du Conseil régional. La commission insiste sur le fort enjeu et

22. CESER Réunion, rapport « Notre manière réunionnaise d’agir », octobre 2019.

23. CESER Réunion, avis sur le budget primitif 2023, décembre 2022.

la source de nouveaux potentiels pour le territoire que représente ce sujet. À ce titre, la commission rappelle l'intérêt d'un financement adapté et d'un accompagnement nécessaire à la recherche de financement parfois ne se trouvant qu'à l'international. Le nouveau dispositif à la « carte » sera notamment utile au niveau juridique dans le domaine de l'innovation.

Tourisme

- Une gouvernance et une ré-organisation renouvelées suite aux conclusions de l'audit. Compte tenu des enjeux importants de développement économique que représente le tourisme, il sera important de s'assurer que l'ensemble des acteurs seront consultés et représentés au travers de cette nouvelle gouvernance. La commission souligne notamment la bonne présence des compagnies aériennes afin de se coordonner sur le développement avec les plateformes de correspondance aéroportuaire (hub).
- Une mise en œuvre des nouvelles priorités du schéma de développement et d'aménagement touristique de La Réunion (SDATR), au regard des évolutions issues de la crise COVID-19²⁴ ayant impactés les modes de consommation touristiques.
- Une augmentation du nombre de touristes (+ 30,1 % vs 2022), ainsi que des recettes (+ 29,6 % vs 2022).

Agriculture

- La phase de transition opérée entre le Conseil départemental et Conseil régional. La commission félicite la mise en place de ces actions, comme préconisé dans le précédent avis, afin de garantir la continuité du dispositif et de préparer les services du Conseil régional à l'accueil de cette nouvelle compétence. La commission préconise aussi de mettre à profit cette transition qui ira jusqu'en 2028 pour aussi impliquer les usagers et premiers concernés, à savoir les agriculteurs et les organisations professionnelles pour une prise en compte du terrain. Il nous semble impératif d'associer les agriculteurs à la démarche pour l'appropriation de ce changement.

L'industrie de l'image, du cinéma et de l'audiovisuel

- La mise en place d'une maison de l'audiovisuel, du cinéma et des jeux-vidéos.
- La coproduction de films et séries à dimensions internationales. La commission appelle à des évaluations et à de l'information sur les retombées économiques directes et indirectes des coproductions, par exemple tel que les nuitées des équipes de production et l'augmentation touristiques supplémentaires.

24. *Corona virus disease 2019*, traduit de l'anglais par « maladie du virus à couronne de 2019 ».

- La coordination et le développement de l'emploi dans le secteur des industries culturelles et créatives (ICC). La commission invite à communiquer sur le panel des métiers et débouchés possibles du secteur qui peuvent aller aussi bien de formation en informatique qu'en littérature en passant par de la communication et des métiers d'art.

L'économie sociale et solidaire

- La poursuite de l'élaboration de la stratégie régionale de l'économie sociale et solidaire en 2024.
- La priorité en 2024 de la collectivité à encourager l'émergence et le développement de l'économie circulaire. La commission rappelle²⁵ sa préconisation de faire émerger une chaîne de valeurs décarbonation sur le territoire et félicite ainsi cette initiative nécessaire dans le contexte actuel.
- La contribution à l'émergence d'une monnaie locale, le Territoire de l'Ouest s'étant proposé pour être le territoire test.

Le numérique

- La mise en oeuvre de la stratégie numérique 2030.
- La mise à jour et la signature du contrat de filière sur la période 2024-2026.

25. Avis du CESER sur le SRDEII, décembre 2022.



Préconisations



Développement du tissu économique et création d'emploi

PRÉCONISATION 1. En anticipation de la sortie prochaine de son rapport sur une nouvelle approche de financement prévu pour décembre 2023 dans lequel est issue cette préconisation et en complément de la proposition de réflexion concernant une aide de la collectivité en caution des entreprises, la commission préconise de disposer d'une politique de soutien indirect au financement des entreprises au travers d'un fonds de garantie régional. Ce fonds sera à destination des TPE qui sont les principales structures à rencontrer des difficultés de financement. Bien entendu, ce fonds de garantie devra comporter par ailleurs un volet des petites et moyennes entreprises (PME) ainsi qu'un volet spécifique pour les entreprises relevant du champ de l'économie sociale et solidaire (au regard de la singularité de leurs modes de financement).

PRÉCONISATION 2. Sur le modèle des « aides aux petits investissements *REACT-EU* » et au vu de l'intérêt de ce dispositif mais de la difficulté qu'il y a eu à mettre en œuvre l'ensemble des demandes, la commission préconise de proposer des dispositifs simplifiés à l'image du « dispositif²⁶ 50 000 € » lancé en 2018 par l'Ordre des experts comptables et la Fédération bancaire française. Cette solution permettait via une plateforme digitale de faciliter les demandes de financement avec des formulaires standardisés et des délais de réponse inférieurs à 30 jours.

PRÉCONISATION 3. Concernant l'octroi de mer, l'année 2024 étant une année de discussion sur son évolution, la commission préconise (et sera vigilante) que cette année 2024 puisse être mise à contribution pour la prochaine loi finances 2025, avec une organisation concertée et un calendrier défini suffisamment à l'avance afin de permettre aux différentes parties prenantes d'être force de proposition sur ce sujet d'autonomie fiscale. Par ailleurs la commission souligne la nature différente des différentes collectivités ultramarines et insiste sur un octroi de mer territorialisé.

Internationalisation

PRÉCONISATION 4. Dans La déclinaison des actions en faveur de l'offre exportable pour

26. https://www.fbf.fr/fr/communiquede_presse/dispositif-credit-50-ke-une-plate-forme-digitale-pour-faciliter-les-demandes-de-financement-des-tpe-pme/

début 2024, la commission insiste sur l'accompagnement des services également dans l'offre exportable. À ce titre, la commission préconise une segmentation bien définie entre les offres relevant du tourisme, des biens de consommations et de services. Il s'agira de créer des commissions spécifiques à chacun de ces segments au sein de l'instance de gouvernance de l'internationalisation, le Comité stratégique de l'internationalisation des entreprises (COSIE). Ces différentes commissions permettront de coordonner les différents acteurs, les différentes offres exportables et les différentes actions de promotion à l'international.

PRÉCONISATION 5. L'internationalisation se pense comme un relais de croissance pour une économie ou une entreprise au travers de la possibilité d'élargir son périmètre d'intervention. Il s'agirait de renforcer la capacité à accompagner les porteurs de projet sur leur développement à l'international. Le territoire doit se doter à ce titre d'une équipe en charge de soutenir les projets d'investissement des chefs d'entreprises de La Réunion à l'étranger et de les accompagner plus particulièrement dans le domaine de la recherche de financement sur place. La stratégie de développement à l'international de cet axe « financement » devra être définie lors du COSIE.

Innovation

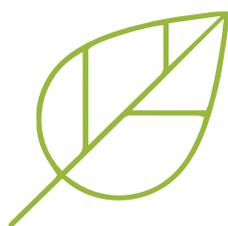
PRÉCONISATION 6. Au-delà du fonds régional d'amorçage aux jeunes entreprises innovantes, la commission rappelle²⁷ le besoin de financement face à « la vallée de la mort », ce laps de temps entre la création et la phase de pré-commercialisation intervenant aux alentours des 5 à 8 ans. La commission insiste sur le fait que le monde de la recherche et de l'innovation à La Réunion doit nécessairement aboutir à permettre de tirer des gains économiques de ses créations et de ne pas les laisser mourir avant.

Tourisme

PRÉCONISATION 7. La commission soutient le fait de repenser le modèle économique²⁸ dans le domaine du tourisme. Cela peut prendre la forme d'une mise en économie réfléchie de ses atouts, par exemple la possibilité de monétisation des accès à des sites touristiques remarquables par le biais de la valorisation à la fois des services offerts comme des emplois créés, par exemple dans l'entretien des sites.

27. <https://www.ceser-reunion.fr/wp-content/uploads/2022/12/CeserReunion-AvisBP2023v1.pdf>

28. CESER Réunion, rapport « Le tourisme durable, levier d'une rente de qualité territoriale », août 2021.



Avis sur l'aménagement durable de l'espace régional



AXE 3. LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

La commission « aménagement durable de l'espace régional » remercie les directions générales adjointes « développement durable » et « routes et déplacements » pour leurs présentations respectives du projet d'orientations budgétaires (OB) 2024 du conseil régional. Elle regrette l'absence des élus concernés. Leur présence aurait permis de mieux appréhender les orientations politiques prises.

Malgré les aléas financiers aujourd'hui présents, les conséquences de plus en plus frappantes du changement climatique amènent à considérer l'obligation de porter l'axe 3 « *Le Développement durable et la transition écologique par une excellence environnementale* » par le biais de choix forts, afin que le territoire soit un acteur à part entière de ces enjeux aujourd'hui structurels et qui concernent tout un chacun. Ces politiques s'inscrivent dans la lignée des annonces du gouvernement faites en septembre 2023 relatives aux financements conséquents (à hauteur de 10 milliards d'euros - Mrd€) consacrés aux investissements en faveur de la planification écologique.

Dans cette optique, l'année 3 de la mandature est amenée à déployer les orientations prises et à les décliner sous le prisme d'une vision pluriannuelle, présentée dans la PPI / PPF. dont la commission aurait souhaité une version actualisée. La commission estime que ces orientations s'articulent dans la continuité du budget 2023 et restera attentive à leur traduction au sein du prochain budget primitif 2024.



Observations

La commission observe :

Nouvelle route du littoral

- les avancées relatives à la nouvelle route du littoral (NRL) détaillées en auditions et déplore le fait de ne pas avoir pu échanger avec les élus concernés sur un sujet si sensible, qui aurait mérité un débat de fond. Elle note que les travaux de construction du second viaduc font l'objet d'études préalables aujourd'hui lancées et salue l'association du Centre d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) technique. Elle prend également acte du financement de l'État à travers les accords de Matignon III. Si la commission se satisfait de constater la diversité des sources de financement amenées à financer le projet, elle demeure lucide quant aux conséquences financières sur la collectivité elle-même, qui impactent très largement les marges de manœuvre sur d'autres projets structurants ;

Nouvelle entrée ouest (NEO)

- la mise en attente du projet NEO, compte tenu notamment du nouveau projet BOABAB. Elle invite les maîtres d'ouvrages associés à tenir compte des conclusions issues des états généraux des mobilités (EGM), afin d'établir des choix légitimés par la démocratie locale ;

Grands travaux

- l'avancée des travaux relatifs au réseau routier et réitère sa position sur la nécessité de considérer l'enjeu prioritaire du territoire au niveau du développement des transports collectifs ;
- l'objectif de finalisation du tracé du projet de réseau régional de transport guidé (RRTG), qui permettra d'acter les besoins fonciers et de nourrir la révision du schéma d'aménagement régional (SAR). L'entrée dans une phase concrète ne pourra toutefois s'opérer qu'à travers des engagements de financements aujourd'hui incertains et qui méritent d'être dès à présent largement explorés et négociés. La commission partage la stratégie de préparer ce projet en agissant dès à présent sur le développement d'aménagements de voies réservées aux transports en commun (VRTC) destinées dans un premier temps aux bus et à terme à un mode ferré léger ;

Transports

- l'extension de la gratuité aux travailleurs pauvres et aux stagiaires de la formation professionnelle. Si cette gratuité apparaît louable, la commission estime toutefois que celle-ci ne devra pas être étendue au-delà de ces publics en l'état actuel, marquée par une saturation du réseau ;

- la poursuite des réflexions relatives à la diminution des déplacements. Ces mesures constituent selon elle un levier pour lutter contre la congestion du trafic sur le territoire. Elle salue notamment le soutien financier de la collectivité encourageant le covoiturage, qui apparaît aujourd’hui comme une réussite, ainsi que le développement d’aires dédiées ;
- l’avancement des EGM, dont le CESER est représenté au sein du collège institutionnel de l’assemblée citoyenne. Dans cette volonté de nourrir le débat, le CESER participera en contribuant à la question particulière des mobilités professionnelles ;

Aménagement du territoire

- la mise en place à venir de la conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l’artificialisation des sols, à laquelle le CESER demande à être associé. Une telle instance devra le cas échéant établir un lien fort avec les acteurs de la révision du SAR ;
- la future création d’un Comité stratégique partenarial des Hauts suite au rapport de l’Inspection générale de l’environnement et du développement durable (IGEDD), qui doit déboucher sur une stratégie de territoires ruraux des Hauts, définissant un projet de territoire stratégique et prospectif à l’horizon de 20 à 30 ans, un projet intégré via une coopération marquée qui garde à l’esprit les enjeux environnementaux, la nécessité d’associer le citoyen et les enjeux d’évaluation des politiques publiques ;

Biodiversité

- la volonté d’éduquer et sensibiliser les citoyens à de tels enjeux. Les montants devront pour cela être considérablement augmentés dans le BP 2024 afin d’ambitionner de développer une réelle prise de conscience sur les enjeux de préservation. À cette fin, l’agence régionale de la biodiversité devra être dotée de moyens conséquents, dans l’optique d’actualiser la stratégie régionale de la biodiversité en tenant compte de la stratégie nationale préalablement établie ;

Eau

- la volonté d’impulser une dynamique d’aide à l’acquisition de cuves de stockage d’eau pluviale individuelle via un dispositif d’aide aux particuliers ;



Déchets

- l'arrêt du projet de plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) appelé à palier un vide juridique et à structurer l'intervention des différents acteurs concernés et des différentes filières pour faire face au contexte critique lié à la saturation des différents centres ;

Énergie

- la poursuite des études lancées sur le solaire, l'hydrogène, l'éolien offshore et les gisements de biomasse locale, qui devront déboucher sur des priorisations intégrant les révisions à venir de la plan pluriannuel de l'énergie (PPE) et du SAR afin de tendre vers l'objectif d'autonomie énergétique.

Préconisations



Le CESER préconise ...

Transports

PRÉCONISATION 1. ... la tenue d'une CTAP en début d'année 2024 dans l'optique d'analyser les travaux de l'assemblée citoyenne issus de la 2^{ème} phase des EGM ;

PRÉCONISATION 2. ... d'investir parallèlement au développement plus large de la gratuité dans le développement du réseau car jaunes et des infrastructures dédiées ;

PRÉCONISATION 3. ... en lien avec Île de La Réunion mobilités (anciennement Syndicat mixte des transports de La Réunion – SMTR), d'impulser une incitation forte (aide financière et en ingénierie mobilités) pour que les entreprises locales, dont le tissu est essentiellement composé de TPE / PME, établissent, quand bien même la loi ne l'impose pas pour ces types de structures, un plan de mobilité organisant les déplacements de leurs salariés ;

PRÉCONISATION 4. ... qu'un budget communication relatif aux aides au covoiturage soit prévu, en avançant la possibilité d'associer la prise en charge régionale à la prime gouvernementale pour toute inscription sur la plateforme de covoiturage dédiée ;

Aménagement du territoire

PRÉCONISATION 5. ... que la révision du SAR intègre, aux côtés de l'AMO choisi, les forces vives du territoire, notamment les organismes locaux possédant un fort degré d'expertise aux premiers rangs desquels l'Agorah, le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement, le Conseil de l'ordre des architectes, les aménageurs, bailleurs, etc., afin de répondre aux enjeux locaux qui se veulent spécifiques et qui nécessitent à ce titre de posséder une connaissance fine du contexte réunionnais.

PRÉCONISATION 6. ... de mettre en place une gouvernance de l'aménagement comme envisagé. Pour cela, dans la lignée de son rapport "L'Habitat réunionnais à l'horizon 2050, un projet de société", elle préconise la création d'une commission « habitat et aménagement » au sein de la CTAP pour mieux organiser les complémentarités entre chacun, les domaines de compétence, les lieux d'intervention et au-delà proposer des avancées législatives partagées avec un certain poids. Parallèlement, elle propose une évolution du CDHH en CRHH (avec une intégration du Conseil régional comme acteur et sa commission aménagement du FRAFU),



chargé de porter une politique plus transversale (logement, foncier, aménagement, etc.), qui intégrerait également les acteurs économiques, associatifs et les citoyens, de sorte à réunir la représentation de la maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'usage ;

Eau

PRÉCONISATION 7. ... d'organiser et anticiper le développement d'une vraie filière relative au dispositif envisagé de stockage de l'eau pluviale avec l'ensemble des acteurs, afin que cette politique puisse être porteuse sur l'emploi local ;

Déchets

PRÉCONISATION 8. ... la généralisation de critères valorisant l'utilisation de matériaux recyclés dans les marchés publics lancés par la collectivité ;

Énergie

PRÉCONISATION 9. ... de professionnaliser les acteurs de la communication relative à la maîtrise de l'énergie, dans l'optique de mieux sensibiliser le public aux enjeux capitaux qui relèvent de cette thématique.

Tables

Acronymes et sigles

AFD : Agence française de développement	EB : Épargne brute
AGILE : Agence de gestion des initiatives locales en matière européenne	EGM : états généraux des mobilités
AMO : Assistant à maîtrise d'ouvrage	EPCI : Établissements publics de coopération intercommunale
ARR : allocations régionales de recherche	FEDER : fonds européen de développement régional
CCEE : Conseil de la culture, de l'éducation et l'environnement	FEDER : fonds européen de développement régional
CDHH : Conseil départemental de l'habitat et de l'hébergement	FEI : fonds européen d'investissement
CEREMA : Centre d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement	FRAFU : fonds régional d'aménagement foncier et urbain
CESER : Conseil économique, social et environnemental régional	FSE+ : fonds social européen plus
CGCT : code général des collectivités territoriales	GIP : France volontaires
CIOM : Comité interministériel des outre-mer	ICC : industries culturelles et créatives
CLEA : Certificat de connaissances et de compétences professionnelles	IGEDD : Inspection générale de l'environnement et du développement durable
COSIE : Comité stratégique de l'internationalisation des entreprises	<i>NDICI : neighbourhood, development and international cooperation instrument</i> , traduit de l'anglais par « instrument de voisinage, de coopération au développement, et de coopération internationale »
CPRDFOP : plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles	<i>NEET : not in education, employment or training</i> , traduit de l'anglais par « personnes sans emploi ne poursuivant pas d'études et ne suivant pas de formation »
CREFOP : Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles	NEO : Nouvelle entrée ouest
DGA : direction général adjointe	NRL : Nouvelle route du littoral
DGAEI : direction générale adjointe à l'économie et l'innovation	OB : orientations budgétaires
DRAJES : Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports	PACTE : (formation)
	PME : petites et moyennes entreprises
	PPE : plan pluriannuel de l'énergie

ACRONYMES ET SIGLES

PPI / PPF : plan pluriannuel d'investissement de et du plan pluriannuel fonctionnement	SMTR : Syndicat mixte de transports de La Réunion
PR2C : plan régional de promotion des compétences clés	SPASER : schéma de promotions achats socialement et écologiquement responsables
PREP 974 : plan régional d'éducation populaire de La Réunion	SRDEII : schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation
PRPGD : plan régional de prévention et de gestion des déchets	SRESRI : schéma régional enseignement supérieur de recherche et d'innovation
PRSE 4 : plan régional santé environnement n°4	SRFSS : schéma régional des formations sanitaires et sociales
RACA : rapport d'activités et compte administratifs	TPE : très petites entreprises
<i>REACT-EU : recovery assistance for cohesion and the territories of Europe union, traduit de l'anglais par « aide au redressement pour la cohésion et les territoires de l'Union européenne »</i>	VRTC : voies réservées aux transports en commun
RH : ressources huamines	
RRTG : réseau régional de transport guidé	
RSE : responsabilité sociétale des entreprises	
RUP : Région ultra-périphérique	
S5 : schéma d'innovation S5	
SAR : schéma d'aménagement régional	
SBA : stratégie du bon achat	
SDATR : schéma de développement et d'aménagement touristique de La Réunion	
SEMATRA : Société d'économie mixte anonyme de transport régional aérien	

Figures

Figure 1. Le parcours budgétaire régional p.5

Annexe

Lettre de saisine

Sainte-Clotilde, le 19 OCT. 2023



**Monsieur le Président
du Conseil Économique, Social
et Environnemental Régional
Bâtiment du Chaudron
73, Boulevard du Chaudron
97490 SAINTE-CLOTILDE**

D2023/15489

Affaire suivie par : Annie-Claude CLAIN
DGS SAC
Tél : 0262 48 71 08 - Mèl : annie-claude.clain@cr-reunion.fr

N/REE : D2023/15489

OBJET : ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU CONSEIL RÉGIONAL DU VENDREDI 03 NOVEMBRE 2023

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que la prochaine Assemblée Plénière du Conseil Régional aura lieu le **vendredi 03 novembre 2023**.

J'ai le plaisir de vous adresser les rapports suivants sur lesquels je vous serais obligée de bien vouloir me faire parvenir l'avis de votre Assemblée :

1. Orientations Budgétaires au titre de l'année 2024
2. Budget Région Réunion – budget principal, annexes et autonomes – affectation du résultat de l'exercice 2022
3. Budget 2023 – Projet de Budget Supplémentaire / Décision Modificative n° 2
4. Arrêt du projet de Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) de La Réunion

Par ailleurs, je vous adresse également les 3 rapports d'information suivants :

- Rapport Égalité Femmes - Hommes – 2022
- Rapport développement durable – année 2022
- Rapport d'information relatif à la Nouvelle Route du Littoral et aux actions entreprises par la Région Réunion suite aux observations de la Chambre Régionale des Comptes

Tous les documents vous sont transmis par mail.

Vous remerciant par avance de votre collaboration, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

**La Présidente,
Hugette BÉLLO**





CONSEIL RÉGIONAL, Avenue René Cassin Moufia, BP 67190, 97801 SAINT-DENIS CEDEX 9
Tél : 0262 48 70 00 – Mèl : region.reunion@cr-reunion.fr

Directeur de la publication

M. Dominique VIENNE.

Rédacteur, correcteur, graphiste et imprimeur

CESER Île de La Réunion, octobre 2023, version 1.3.

Photographes et/ou illustrateurs

Unsplash : Absolutvision (p. 1), Heidi FIN (p. 6 et 10) et Jamie STREET (p. 7 et 24) ;

Laurence BONHEUR : p. 5 ;

Pexels : Anna NEKRASHEVICH (p. 12), Oleksandr P. (p. 18), RDNE stock (p. 26), Elevate (p. 34) et James WHEELER (p. 42).

2023
50^{ème}
anniversaire du
CESER
ÎLE DE LA RÉUNION

CESER

ÎLE DE LA RÉUNION

CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL

73, boulevard du Chaudron
97490 SAINTE-CLOTILDE



0262 979 630



ceser-reunion.fr



S'abonner à « L'actu. du CESER »,
la lettre d'information mensuelle pour suivre
toutes les actualités.



Facebook LinkedIn Youtube



REGION REUNION

OUVRIR LA VOIE,
ÉCLAIRER LA DÉCISION,
PARTICIPER À L'ACTION PUBLIQUE